

C
LES

VOLUME 23 • NUMÉRO 3
SEPTEMBRE 2018

D'HABITATION

P
s

DOSSIER SPÉCIAL - p. 16
**LES ÉLECTIONS
PROVINCIALES**

CQCH
CONFÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES COOPÉRATIVES D'HABITATION



www.cooperativehabitation.coop

840, rue Raoul-Jobin, bureau 202, Québec (Québec) G1N 1S7

Enregistrement n° : 40019652





Protégez ce qui vous tient le plus à coeur et économisez sur vos assurances!

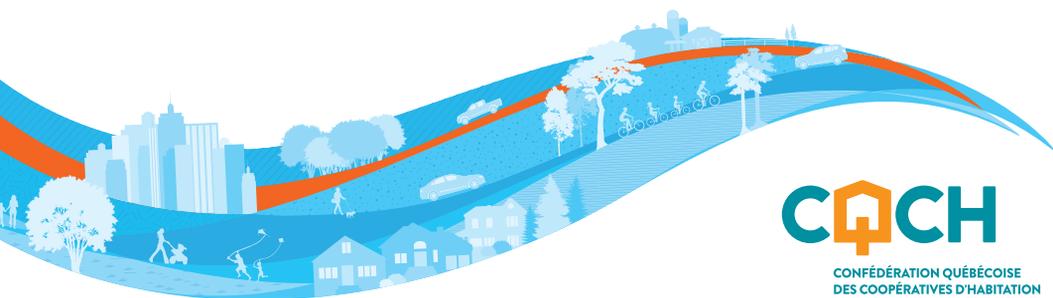
Découvrez **SécuriMembre^{MD}** et **AutoAssur^{MD}**, deux programmes exclusifs, conçus spécialement pour les membres de coopératives d'habitation affiliées à la CQCH.

Économisez sur une police d'assurance pour vos biens personnels ou votre automobile grâce à une tarification avantageuse.

De plus, bénéficiez :

- > du service de règlement de sinistres **Déclit^{MD}**, offert en tout temps;
- > d'une protection fiable, offerte par des gens de confiance;
- > de la Garantie du Service des sinistres;
- > d'un service rapide et accessible.

Appelez-nous dès aujourd'hui au 1-888-312-1118 pour obtenir **une soumission gratuite et sans obligation!**



LES COOPs D'HABITATION

Coordination :

Bettina Cerisier (CQCH) et Jordan Duclos (CQCH)

Collaboratrices et collaborateurs :

Bettina Cerisier, Jacques Côté, Jordan Duclos, Roxanne Dubé, M^e Philippe Morissette, René Robert et Jocelyne Rouleau (CQCH), Dennis Bolduc (FECHAS), Jérôme Boudreault (Le mur porteur), Martin Boire (CDC), Sylvie Binette (CH La Grande Vie), Raphaël Déry (CH 400, Riel), Colette Paquet, Romain Thibaud (FECHAQC), Étienne Ricard (Urban Éco), Gaston Michaud, Mariette Bombardier, Mireille Jean (députée), Enes Gacanovic et André Morel (CH pointe de Sainte-Foy), Réal Routhier (CH La Visionnaire), Louise Munger (CH St-Alfred).

Révision : Christine Paré

Graphisme : Hoola studio - www.hoola-studio.com

Impression : Impart Litho

Tirage : 18 500 exemplaires

Abonnement : 13,80 \$/an (TPS et TVQ incluses)

Éditeur :

Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH)
840, rue Raoul-Jobin, bureau 202
Québec (Québec) G1N 1S7

Téléphone : 418 648-6758
Télécopieur : 418 648-8580
Courriel : info@cqch.qc.ca

Direction générale : Jocelyne Rouleau

Président de la CQCH : Jacques Côté

Les fédérations membres :

FCHE : Tél. : 819 566-6303
Courriel : fche@reseaucoop.com

FECHAM : Tél. : 450 651-5520
Courriel : info@fecham.coop

FECHAQC : Tél. : 418 648-1354
Courriel : info@fechaqc.coop

FECHAS : Tél. : 418 543-6858
Courriel : fechas@qc.aira.com

FECHMACQ : Tél. : 819 477-6986
Courriel : info@fechmacq.ca

FIHAB : Tél. : 819 243-3717
Courriel : info@logeaction.com

Le mandat de la revue *Les COOPs d'habitation* est d'informer les membres de coopératives et de promouvoir la formule coopérative en habitation. La revue est distribuée dans les foyers membres des six fédérations régionales de coopératives d'habitation, aux coopératives des régions non fédérées associées à la CQCH ainsi qu'aux partenaires et fournisseurs de notre réseau. Les ménages membres d'une coopérative d'habitation affiliée à la CQCH sont automatiquement abonnés. Les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 1996

Bibliothèque nationale du Canada
ISSN : 1206-1093

Envoi de publication
Enregistrement n° :
40019652



Réponses au jeu des 9 différences
de la page 6.

SOMMAIRE

Le mot du président.....	4
Le mot de la directrice générale.....	5
CONCOURS <i>Qui sommes-nous?</i>	6
Une enquête pour mieux vous connaître	7
Innovation :	
Le Champ des possibles: tout est dit!	8
Actualités juridiques et politiques	10
Au nom de la loi	11
Personnalités coopératives:	
Mariette Bombardier et Gaston Michaud	13
Découverte coopérative:	
Le Mur porteur : une coopérative de travail en entreprise générale de construction.....	14
Coop à succès :	
Les ACEF: plus de 50 ans d'existence au service du consommateur	15

DOSSIER

Les élections provinciales.....	16
---------------------------------	----

ZOOM FÉDÉ

Québec – Chaudière-Appalaches	21
Estrie	22
Saguenay	23
Montérégie	25
Outaouais.....	26
Mauricie – Centre-du-Québec.....	27
CQCH.....	28
Le courrier de madame Coop	32
Abri International	33

Éric David, avocat

Au service des coopératives
depuis 25 ans



www.municonseil.com

514 954 0440, poste 112
emd@municonseil.com

LE MOT DU PRÉSIDENT

À VOS URNES!

Pour la première fois de son existence, le Québec tiendra ses élections à date fixe. Le lundi premier octobre, vous serez amené à poser un choix pour le meilleur candidat pour vous, votre famille, votre coop et le Québec. Et ce, dans un contexte international incertain. Avec des États qui se livrent à une guerre commerciale au détriment des intérêts des citoyens. Car il ne faut pas se leurrer, les enjeux internationaux ont des répercussions sur notre quotidien, que cela soit sur le panier d'épicerie, le prix du plein à la pompe, ou les coûts de construction en cas de phase II ou de rénovation.

Le 1^{er} octobre, la lutte se déroulera comme bien souvent entre quatre partis: le Parti libéral (PLQ) actuellement au pouvoir, la Coalition avenir Québec (CAQ), favorite dans les sondages, le Parti québécois (PQ) et Québec solidaire (QS). À l'heure où j'écris ces lignes, les programmes ne sont pas encore sortis, à l'exception de celui du PQ. Mais au moment où vous pourrez les lire, il vous sera possible de consulter l'onglet Élections sur le site de la CQCH pour y trouver tous les programmes et plus particulièrement ce qui concerne l'habitation et les coopératives.

Quels sont les enjeux pour notre mouvement? Nous en avons identifié quatre. Le premier est **la formule coopérative en habitation**. Nous demandons une véritable politique d'habitation où la formule coopérative tiendrait une place importante, soit 50 % de coopératives d'habitation dans le développement du logement communautaire. Le modèle d'affaires coopératif fait encore peur à des développeurs en raison de ses exigences démocratiques. Pourtant, celui-ci demeure le plus résistant face aux crises et est le type d'habitation où les membres restent le plus longtemps.

Notre second enjeu est le **développement des coopératives d'habitation** à travers les innovations technologiques, environnementales et sociales. Nous sommes en train d'explorer de nouvelles avenues dans le logement communautaire, mais avons besoin de soutien politique pour faire avancer nos projets: maisons écologiques (voir article innovation), coopératives de propriétaires, soutien à la mixité sociale, et soutien communautaire dans les coopératives de solidarité.

Pour ce qui est de la **pérennité du parc**, la directrice générale en fait mention dans son annonce sur la formation pour les coopératives en fin de convention. Celles-ci ont besoin de soutien pour s'engager dans des processus de fusion ou de regroupement. Voyez l'exemple déchirant, et il y en a d'autres, de La Grande Vie, qui attend depuis cinq ans de voir se construire la phase II de son projet, lequel permettra à ses aînés en perte d'autonomie de vieillir chez eux heureux, en sécurité.



Jacques Côté,
Président de la CQCH

N'oublions pas que le patrimoine collectif coopératif est un bien durable qui appartient à la société québécoise. Donnons-lui les moyens de se déployer.

L'appui aux organismes de soutien représente le quatrième enjeu : vos fédérations, vos groupes de ressources techniques, et la confédération sont là pour vous épauler, vous informer, vous guider et défendre le droit au logement coopératif pour les ménages à faible et à moyen revenu.

Enfin, je plaide pour que le prochain gouvernement maintienne un ministère de l'Habitation au sein de son équipe!

Le parti qui remportera les élections devra soutenir ces quatre enjeux. Le mouvement des coopératives d'habitation sera là, pour le lui rappeler, et ce, dès le 2 octobre! ●

LE MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



Jocelyne Rouleau,
Directrice générale de la CQCH et du FCAP

PRÉSERVER NOTRE PATRIMOINE COLLECTIF

Votre coopérative d'habitation a reçu une aide financière de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ou de la Société d'habitation du Québec (SHQ) lors de la construction ou de l'acquisition et de la rénovation des immeubles coopératifs, ou lors de ses différentes phases de développement ?

L'aide était accompagnée d'une convention d'exploitation. Si votre coopérative a été développée au cours des années 1970 et 80, ces conventions sont arrivées ou arriveront à terme dans les cinq prochaines années. À ce moment, votre coopérative sera, libérée de son emprunt hypothécaire et des contraintes administratives liées aux conventions d'exploitation.

Si vous arrivez effectivement en fin de convention nous vous invitons à participer à deux jours d'information et de formation qui se dérouleront les **3 et 4 novembre à l'Auberge du Lac-à-l'Eau-Claire à Saint-Alexis-des-Monts.**

Vous rencontrerez des experts dans tous ces domaines, et un salon des exposants vous permettra de retourner chez vous avec un carnet d'adresses bien garni.

Pour vous inscrire, contactez votre Fédération ou la CQCH (Bettina Cerisier 418 648-6758, p.225 ou bcerisier@cqch.qc.ca).

Nous vous attendons nombreux! ●



Au terme de ces deux journées, nous vous certifions que vous serez au courant de vos possibilités concernant: Le refinancement, pour rénover votre coopérative, développer de nouveaux logements ou en acquérir. Un spécialiste vous indiquera comment vous pourriez utiliser la valeur des bâtiments de la coopérative pour garantir un nouvel emprunt hypothécaire.

La fusion ou le regroupement de plusieurs coopératives vous permettrait d'avoir un plus grand potentiel de relève au conseil d'administration et dans les comités, des économies d'échelle sur les contrats que vous passez, et des moyens financiers pour l'embauche d'employés. Vous pourrez rencontrer des membres de coopératives d'habitation qui ont vécu l'expérience avec succès et qui sauront répondre à vos interrogations.

Quelles sont les aides dont vous pourrez encore disposer? Quelles sont les subventions et les aides octroyées par la SHQ et la SCHL dont vous pourriez bénéficier?

Une fois la convention échu, quelles sont les obligations légales et juridiques de votre coopérative?

Comment vous y prendre pour réaliser l'inspection immobilière obligatoire de votre coopérative d'habitation? Avec quel professionnel pouvez-vous faire affaire? Quel en sera le coût? Quel type de rapport est exigé? Comment la Fédération ou la Confédération peuvent-elles vous aider à prioriser les travaux et à mettre en place votre plan d'intervention?

Nous aborderons aussi d'autres dossiers, dont ceux de l'emphytéose, de la contamination des sols, des mesures environnementales et de la cogestion des travaux, etc.

Lors de ce colloque, vous recevrez également une trousse d'outils vous permettant d'envisager sereinement les prochaines années de votre coopérative d'habitation.

Location d'outils
SIMPLEX

**20% DE RABAIS
SUR LA LOCATION
POUR LES
COOPÉRATIVES
D'HABITATION**

1 800 361-1486 **SIMPLEX.CA**



TROUVEZ LES 9 DIFFÉRENCES!



Retrouvez toutes les réponses au bas de la page 2.



TOUS NOS MODÈLES DE FENÊTRES RENCONTRENT LES NORMES ÉNERGIE STAR (AVEC LE VERRE APPROPRIÉ), LES PERFORMANCES CSA ET LA NORME HARMONISÉE NAFS

TYPES DE FENÊTRES EN ALUMINIUM DISPONIBLES
COULISSANTE TRIPLE VITRAGE / BATTANT EXTÉRIEUR / AUVENT EXTÉRIEUR / BASCULE INTÉRIEUR TRÉMIE / BATTANT INTÉRIEUR / GUILLOTINE / FIXE

TYPES DE FENÊTRES HYBRIDES, EN ALUMINIUM ET PVC DISPONIBLES
BATTANT EXTÉRIEUR / AUVENT EXTÉRIEUR / FIXE




WWW.QUALUM.CA

CONCOURS QUI SOMMES-NOUS?

Répondez correctement aux questions et courez la chance de gagner

250\$

d'épicerie!

Vous trouverez les réponses aux questions dans le dossier principal présenté aux pages 16 à 19.

1 Quels sont les quatre principaux partis se présentant aux élections provinciales?

RÉPONSE: _____

2 À quelle date se tiendront ces élections provinciales?

RÉPONSE: _____

3 Citez 3 domaines qui interpellent les membres de coopératives dans le contexte des élections?

RÉPONSE: _____

Nom: _____ Coopérative: _____

Adresse: _____

N° de tél.: _____ Courriel: _____

Les règlements du concours sont disponibles sur le site Internet de la CQCH, au www.cooperativehabitation.coop.

Remplissez votre coupon-réponse et retournez-le par la poste à cette adresse:

CONCOURS Qui sommes-nous ?
840, rue Raoul-Jobin, bureau 202
Québec (Québec) G1N 1S7

OU

Envoyez-nous les réponses par courriel, à bcerisier@cqch.qc.ca.

N'oubliez pas d'indiquer le nom et l'adresse de la coopérative où vous habitez ainsi que votre numéro de téléphone.

Le tirage aura lieu le 25 octobre 2018.

GAGNANTE du concours de juin 2018:



La gagnante de notre concours de juin 2018 est M^{me} Mélanie Bélanger, de la Coopérative d'habitation des troubadours de Verdun de Montréal.



Roxanne Dubé,
Chargée de projet,
CQCH

UNE ENQUÊTE POUR MIEUX VOUS CONNAÎTRE

En novembre 2017 débutait l'enquête sur le profil socioéconomique des résidents de coopératives d'habitation 2017. La CQCH effectue cette enquête tous les 5 ans depuis maintenant 30 ans. L'objectif est de mieux connaître les membres des coopératives d'habitation du Québec et ainsi, de mieux répondre à leurs besoins. L'enquête a permis de compiler les réponses de 1071 résidents de coopérative d'habitation dans diverses régions du Québec. Cet article présente les principaux constats de l'enquête. La version finale est disponible sur le site de la CQCH.

UNE POPULATION DE PLUS EN PLUS ÂGÉE

L'enquête confirme les tendances des dernières années. Les résidents des coopératives d'habitation sont majoritairement des femmes, soit 6 personnes sur 10 et l'âge moyen demeure à 54,3 ans depuis 2012. Le vieillissement de la population continue à croître au sein des membres, malgré une légère augmentation des familles.

DE PLUS EN PLUS DE MEMBRES ISSUS DE L'IMMIGRATION

Certaines régions se démarquent par la forte présence de membres issus de l'immigration telles que Montréal et l'Outaouais. Trois ménages sur quatre habitent leur coopérative d'habitation depuis moins de dix ans et près de la moitié sont des familles avec au moins un enfant.

DES MEMBRES QUI S'IMPLIQUENT TOUJOURS D'AVANTAGE

Les répondants affirment consacrer, en moyenne, 9,4 heures par mois aux activités de la coopérative d'habitation et 7 membres sur 10 s'impliquent dans au moins un comité (ex. conseil d'administration, comité de sélection, comité d'entretien, etc.). Il s'agit d'une augmentation depuis 2012 alors que le nombre d'heures moyen de participation par mois était de 8,6.

DES MEMBRES SATISFAITS DE LEUR COOPÉRATIVE D'HABITATION

Le niveau de satisfaction des membres par rapport à leur coopérative d'habitation se maintient; trois personnes sur quatre se disent satisfaites de leur coopérative. D'ailleurs, les membres habitant dans leur coopérative depuis moins de dix ans et ceux dont l'appartement ne demande aucune réparation sont les plus satisfaits.

LE COÛT DU LOGEMENT: IMPORTANTE MOTIVATION

Le coût abordable des logements en coopérative d'habitation est une motivation importante pour 93% des répondants. En 2016, le coût moyen du loyer pour un 4 1/2 était de 535 \$. En comparaison, le coût moyen d'un logement de même taille était de 761 \$ au Québec. ●

LES COOPÉRATIVES D'HABITATION AU QUÉBEC

Selon les données en date de décembre 2017, le Québec compte 1 249 coopératives d'habitation qui représentent un parc immobilier de 2 767 immeubles. Ce serait ainsi 30 291 ménages québécois qui bénéficieraient d'un logement coopératif.

Source : ministère de la l'Économie, de la Science et de l'Innovation

« Sa mort n'était pas planifiée. Mais tout le reste l'était. »

PRÉSENT
À CHAQUE
INSTANT



COOPÉRATIVE
FUNÉRAIRE
DES DEUX RIVES

418 688-2411

coopfuneraire2rives.com



Bettina Cerisier,
Conseillère en
communication
et politique

INNOVATION

LE CHAMP DES POSSIBLES: TOUT EST DIT!

Waterville, c'est une petite ville de 2000 habitants à 20 minutes de Sherbrooke. Avec un passé plus industriel, elle est aujourd'hui plus écologique, sociale. En partie grâce aux nouveaux arrivants, attirés par une école Waldorf (pédagogie alternative).

UNE INTERVIEW D'ÉTIENNE RICARD, DIRECTEUR CONCEPTION À ÉCOCONSTRUCTION



En tant qu'urbanistes nous souhaitons construire en plein cœur de la ville, et conserver la densification urbaine. Le Champ des possibles est un vaste terrain avec un étang, une partie en milieu humide que l'on gardera à l'état sauvage, mais en même temps un site près de tous les services. Quand la Fédération des coopératives d'habitation de l'Estrie nous a approché pour développer un projet de coopérative de propriétaires nous avons été séduits par les valeurs sous-jacentes à la coopération: l'entraide et le respect de la nature.

La CH des pins est l'une des propriétaires du site. Elle détient 4 immeubles totalisant 15 logements. Sur tout le site, il ne reste que deux terrains à vendre. La prise de possession est prévue en juillet 2019.

C'était comment, travailler avec la Coop des pins?

C'est évident que le processus est plus long qu'avec une clientèle privée, cela fait deux ans que l'on élabore le projet avec ce client. Notre client type est un couple et le projet dure plutôt six mois!

Mais c'est très intéressant. On a tout évoqué comme développement et puis on a dû renoncer à certains aspects pour conserver un produit abordable. On offre du choix; des propriétés sur un et deux niveaux. Des bâtiments hybrides où nichent trois logements, et où le toit de l'un devient la terrasse de l'autre. Il n'y a pas de sous-sol, les fondations ne sont pas creusées et donc tous les logements sont de plain-pied, il y a des rez-de-jardin, rez-de-chaussée et 1^{er} étage. Avec un bâtiment en commun, où se retrouvent les débarras et un atelier isolé, chauffé.

Qu'est-ce qui distingue cette construction par rapport à d'autres?

Le bel espace tout autour. L'aménagement.

Des sentiers permettent d'accéder aux portes, qui ne sont pas orientées face au stationnement (celui-ci est central), toutes les pièces à vivre sont plein sud. On y bénéficie de la lumière du soleil du matin au soir. Les immeubles seront certifiés Novoclimat et Leed sûrement argent. Nous sommes

attentifs au cycle des matériaux; d'où ça vient, d'où ça part! Nous choisissons des matériaux durables, le naturel et le local sont privilégiés tels l'ardoise et le bois.

Pour des enjeux de santé, les peintures sont sans C.O.V, le système de ventilation est protégé pendant la construction et la conception du système électrique réduit l'exposition aux champs électromagnétiques. La conception solaire passive, l'isolation et l'étanchéité supérieure induisent de faibles coûts d'énergie. La qualité des matériaux et de la construction réduit d'autant les coûts d'entretien. Et enfin, le coût de revente des maisons certifiées écologiques est de 5 à 10 % supérieure à une maison équivalente non écologique ou certifiée.

Quel est le profil des membres de la CH?

Il est assez diversifié: 50 % sont des jeunes couples avec enfants, 50 % sont plus âgés, en couple ou seuls.

Les membres savent déjà quelle maison ils habiteront une fois le projet fini. Les logements se détaillent de 166 000 \$ à 183 000 \$ taxes incluses et comportent de 2 à 4 chambres.

Qui a trouvé le nom du site?

Moi! Le Champ des possibles c'est ouvrir les potentiels. Avec ce qui est offert, on améliore la vie. ●



Le Champ des possibles

**ÊTRE MEMBRE
D'UNE COOPÉRATIVE
C'EST PAYANT!**



La meilleure peinture
d'intérieur au latex.

DU 15 AOÛT AU 1^{ER} OCTOBRE 2018

50 % de rabais sur le gallon de peinture Dulux X-pert au fini coquille d'œuf (14010-01). Application facile, excellentes propriétés de retouche et ultra-opaque.

Voici le moment d'essayer la peinture Bétonel Dulux. Lors de l'achat d'un gallon Dulux X-pert au fini coquille d'œuf de la couleur de votre choix, présentez votre carte multiservices et un rabais de 50 % sur le prix courant. L'offre est valide dans tous les magasins corporatifs Bétonel Dulux, du 15 août au 1^{er} octobre 2018, sur présentation de votre carte multiservices CQCH. Numéro de groupe 30750963000.



Uniquement pour
les membres CQCH

**140 \$
DE RABAIS**

à l'achat d'un
nouveau chauffe-eau
de 40 ou 60 gallons.*



**GARANTIE
HYDROSOLUTION**

CHAUFFE-EAU	10 ANS
MAIN D'OEUVRE	2 ANS

AUCUN FRAIS

**DE LIVRAISON, D'INSTALLATION
ET DE RÉCUPÉRATION DES
CHAUFFE-EAU USAGÉS**

APPELEZ NOTRE ÉQUIPE DÉDIÉE POUR VOUS.

1 877 326-0606
POSTE 4228

Hydro  **Solution**

* Ne peut être jumelé à aucune autre promotion HydroSolution. L'offre prend fin le 31 mars 2019.

ACTUALITÉS JURIDIQUES ET POLITIQUES

SUITE DE LA LÉGALISATION DU CANNABIS

La saga entourant la légalisation du cannabis se poursuit. En effet, les deux lois, fédérale et provinciale, qui encadreront la consommation du cannabis ont finalement été adoptées par les différents paliers de gouvernement, soit le 12 juin pour le provincial et le 21 juin au fédéral.

Pour ce qui est de la loi fédérale, l'un des points qui auront un impact important sur les Canadiens est la date de son entrée en vigueur, à savoir le **17 octobre 2018**. C'est donc à compter de cette date que la légalisation du cannabis prendra effet.

Du côté de la législation provinciale, deux aspects sont particulièrement importants pour les coopératives d'habitation.

L'un d'eux est un nouveau point ayant été ajouté au projet de loi initial à la fin des travaux parlementaires. Il prévoit qu'un locataire pourra modifier les conditions d'un bail de logement en y ajoutant une interdiction de fumer du cannabis, et ce, dans les 90 jours qui suivent l'entrée en vigueur de l'article 1 de la Loi encadrant le cannabis, soit la loi provinciale, laquelle date n'est toujours pas connue (il faut distinguer l'adoption d'une loi de son entrée en vigueur).

À cette fin, le locateur devra remettre au locataire un avis de modification décrivant l'interdiction de fumer du cannabis applicable à l'utilisation des lieux.

À la suite de la réception de cet avis, le locataire pourra, pour des raisons médicales (cannabis thérapeutique, etc.), refuser cette modification. Il doit alors aviser le locateur de son refus dans les 30 jours de la réception de l'avis. Dans un tel cas, le locateur pourra s'adresser à la Régie du logement dans les 30 jours de la réception de l'avis de refus pour faire statuer sur la modification du bail. En l'absence de refus, l'interdiction est réputée inscrite au bail 30 jours après la réception par le locataire de l'avis de modification.

Dans le cas d'un logement loué par la coopérative à l'un de ses membres, l'absence de compétence de la Régie pour statuer sur la modification du bail devrait, selon nous, trouver application dans le cas de cet avis de modification. Nous vous invitons, pour plus de précisions sur ce point, à lire notre autre billet dans la présente revue traitant de cet aspect spécifique. Soulignons toutefois que dans le cas de locataires non-membres, il sera alors

particulièrement important, si tel est le désir de la coopérative, de respecter la procédure énoncée ci-dessus visant l'interdiction de fumer du cannabis, puisque ces locataires pourront, contrairement aux membres locataire, refuser une modification en dehors de ce délai de 90 jours, ce qui forcerait le locateur à s'adresser à la Régie pour faire autoriser la modification.

Un mot en terminant sur la culture du cannabis: la loi provinciale interdit la culture du cannabis à des fins personnelles et prévoit des sanctions sous forme d'amende en cas de culture à l'intérieur d'une habitation. Par contre, la loi fédérale permet la culture de quatre plants et moins. Le gouvernement Trudeau a laissé entendre que les tribunaux trancheront pour confirmer laquelle des lois fédérale ou provinciale a préséance sur l'autre. Une bataille juridique est donc possible sur ce point, cependant, la loi provinciale devrait trouver application tant qu'un tribunal ne l'aura pas invalidée. ●



AU NOM DE LA LOI

DE CHOSES ET D'AUTRES TOUCHANT LA RÉGIE DU LOGEMENT

Le présent billet vise à discuter de deux éléments concernant la Régie du logement (la « Régie »), dont la juridiction, qui concerne les logements loués, offerts en location ou devenus vacants après une location, concerne la grande majorité des coopératives d'habitation. Nous aborderons ainsi dans un premier temps les éléments particuliers propres aux coopératives d'habitation devant la Régie, puis nous aborderons brièvement la question d'un projet de loi déposé en juin par le gouvernement provincial concernant notamment la Régie.

DISPOSITIONS PROPRES AUX COOPÉRATIVES

Mentionnons tout d'abord qu'à titre de locataire, la coopérative d'habitation est soumise, dans la très grande majorité des cas, aux mêmes obligations que tout autre locataire. Il existe cependant une exception notable; la Régie n'a pas compétence pour fixer le loyer ou modifier d'autres dispositions du bail d'un logement loué par une coopérative d'habitation à l'un de ses membres, dans la mesure où le bail mentionne cette restriction. À défaut d'une telle mention, la coopérative ne pourrait l'invoquer à l'encontre de son membre. Il est toutefois à noter que le modèle de bail propre aux coopératives d'habitation, prescrit depuis le 24 février 2015, prévoit la possibilité d'une telle mention à la section F de celui-ci.

La conséquence de cette absence de compétence de la Régie sur la modification du bail est la suivante: le locataire membre de la coopérative qui refuse la modification proposée par celle-ci doit quitter le logement à la fin du bail.

Soulignons également une autre exception pour les baux entre une coopérative et l'un de ses membres. La coopérative louant un logement à son membre est dispensée de l'obligation de lui remettre, à la signature du bail, un avis indiquant notamment le loyer le plus bas payé au cours des 12 mois précédant le début du bail, tel qu'exigé par l'article 1896 du Code civil.

En terminant, rappelons que la Régie n'a aucune compétence pour contrôler la légalité des actes posés par une coopérative à l'endroit de ses membres et spécialement au regard de l'exercice du pouvoir disciplinaire. Ce rôle appartient seulement à la Cour supérieure, dans l'exercice général de son pouvoir de surveillance et de contrôle sur l'activité des personnes morales¹.

DÉPÔT DU PROJET DE LOI 401

En terminant, un léger point sur le dépôt, le 12 juin dernier, d'un projet de loi visant à améliorer le fonctionnement et les délais de la Régie, notamment par la création de chambres spécialisées, par l'utilisation de moyens technologiques, par des modifications aux règles de preuve et de procédure ou en favorisant la conciliation et le règlement des différends. Considérant les élections imminentes et la suspension des travaux de l'Assemblée nationale, ce projet de loi ne pourra être adopté, mais il indique, du moins selon les propos de la ministre responsable, madame Lise Thériault, l'engagement électoral du Parti libéral du Québec de s'attaquer aux délais et au fonctionnement de la Régie. Reste à voir si les autres partis se positionneront sur cette question. ●



CH L'îlot fleuri, à Québec

1. Coopérative d'habitation Jeanne-Mance c. Landry, 2002 CanLII 35680 (QC CA), par. 42.



Le Fonds national de co-investissement pour le logement

Un investissement de 13,2 milliards de dollars qui aidera les personnes ayant des besoins les plus criants en logement, en contribuant financièrement à des projets favorisant des collectivités inclusives, durables et abordables.

Ce fonds dédié à la construction de nouveaux logements abordables et à la modernisation de logements existants abordables, offre :

- ✓ des prêts à faible taux d'intérêt
- ✓ des contributions financières

Afin de créer une nouvelle génération de logement au Canada, les ensembles doivent satisfaire aux exigences minimales en matière de partenariats, de viabilité financière, d'abordabilité, d'efficacité énergétique et d'accessibilité.

Pour connaître nos conditions avantageuses et faire une demande, veuillez visiter schl-snl.ca/creeretreparer.

Demeurez au fait des autres initiatives de la Stratégie nationale sur le logement : en visitant schl-snl.ca.



PERSONNALITÉS COOPÉRATIVES

**MARIETTE: MA PASSION, C'EST LES AUTRES!
GASTON: MA PASSION,
C'EST RÉUSSIR DES PROJETS!**



Mariette Bombardier et Gaston Michaud,
des êtres de passion!

Vous avez reçu tous les deux le Prix du mérite coopératif et mutualiste. J'aimerais en savoir plus sur le succès de votre couple, quels sont les éléments qui contribuent à celui-ci?

GM: Avoir reçu ce prix, m'a fait réfléchir sur notre trajectoire de vie. Et je pense que tout vient de l'enfance, on a dû devenir des leaders très jeunes. Nous sommes tous les deux issus d'une famille

nombreuse, ce qui nous a éveillés au sens de l'organisation!

MB: On voit le talent des autres frères et sœurs pas leur faiblesse. Il fallait être leader pour que personne ne soit mis à part.

Deux leaders dans un couple, ça doit faire des étincelles parfois?

MG: Ah ça n'a pas toujours été facile

GM (tempère): Pas tant que ça, on se parle beaucoup on partage nos projets pour trouver des solutions ensemble.

MB: Un exemple concret : dans un de ses comités de travail, Gaston avait abordé le problème du gaspillage des assiettes en carton et des gobelets utilisés lors des activités. Il m'en a parlé le soir, puis le lendemain, j'avais une rencontre à l'AFÉAS un groupe de femmes, et j'ai proposé d'acheter de la vaisselle en porcelaine et de la mettre à la disposition du village. Dorénavant, quand on loue la salle de La Brunante ou la salle communautaire, on a l'obligation d'utiliser cette vaisselle-là.

Il y a aujourd'hui un courant de simplicité volontaire porté principalement par les milléniaux. Bizarrement, j'ai l'impression en vous entendant que vous en êtes les précurseurs!

GM: Tu as tout à fait raison, on se sent très proches de cette génération. À Racine, on fait plusieurs projets avec des jeunes de 25 ans qui ont des idées de récup, de durabilité que l'on nous a inculquées depuis notre plus

tendre enfance. Par la force des choses, on pratiquait la simplicité involontaire!

MB: On ne jette rien ici, tout se répare. Dans mon grenier j'ai des nappes pour toutes les occasions. Mon offre est la suivante: je les prête aux villageois pour tous leurs événements et ma participation c'est de les laver et les repasser à la fin de l'activité.

Mais cela vous coûte de l'argent et du travail!

GM: On ne compte pas. Mariette et moi avons mis des fonds personnels pour démarrer des projets de coopérative. On n'est pas riches, mais en vivant comme on le fait, on a toujours assez pour s'entraider.

Expliquez-moi votre implication à Racine.

GM et MB: Les projets naissent quand il y a des lieux d'échange permanents. À Racine, la Caisse populaire était ce lieu d'échange lors des assemblées générales. Les citoyens venaient y proposer des idées pour le village. C'est là par exemple qu'est né, il y a 15 ans, le projet de La Brunante, la première coopérative de solidarité en habitation pour les 75 ans et plus. Plus tard, avec les fusions, la Caisse a disparu. On a alors créé une coopérative de développement local pour discuter des projets du village. Aujourd'hui, on a un petit village fort dynamique et réputé. Le marché locavore fête son dixième anniversaire, c'est une coopérative qui réunit des producteurs locaux avec un marché public et un magasin permanent. La salle communautaire étant toujours occupée, La Brunante prête la sienne ce qui permet aux résidents d'être toujours impliqués dans les activités du village. La friperie du village est digne d'un magasin de mode sur Sainte-Catherine! L'AFEAS organise des conférences sur des sujets d'actualité pour tout le village. Nous avons été sacrés plus beau village pour nos décorations florales, les gens sont fiers d'habiter ici!

En somme, vous n'arrêtez jamais?

Le temps est trop précieux pour le faire passer! ●

DÉCOUVERTE COOPÉRATIVE



LE MUR PORTEUR: UNE COOPÉRATIVE DE TRAVAIL EN ENTREPRISE GÉNÉRALE DE CONSTRUCTION AU SAGUENAY

UNE INTERVIEW DE JÉRÔME BOUDREAU, COORDONNATEUR GÉNÉRAL

Le modèle coopératif est peu utilisé dans le domaine de la construction. Qu'est-ce qui vous a fait pencher pour ce modèle d'affaires?

Nous l'avons choisi parce que c'est le mode de gestion le plus horizontal entre les membres. Avant de nous lancer, nous sommes allés voir deux coopératives stimulantes pour nous à Québec: Courant alternatif, une coop de travail qui œuvre en électricité et Constructions ensemble, une coop de travail en rénovation. Des membres nous ont raconté que quand ils ont commencé, ils ne mettaient pas l'accent sur le côté coop de leur entreprise: cela avait, il y a 30 ans, une connotation péjorative en construction. Mais depuis quelques années, ils mettent cet aspect de l'avant et cela leur apporte énormément de clients.

À quoi attribuez-vous ce changement?

Je pense que quand une personne cherche un entrepreneur, c'est un gros investissement financier, elle cherche un point qui peut distinguer les concurrents. Les valeurs coop, cela fait la différence. C'est une façon de penser plus écologique, plus humaine. On est contents de notre modèle d'affaires!

Est-ce que vous avez réussi à pousser des aspects plus sociaux grâce au modèle coop? Comme une conciliation travail-famille plus harmonieuse?

On aspire à ça! Moi je pense que quand on a 100 heures de travail à faire on peut choisir de les faire à 2:50 heures chacun, à 3:33 heures chacun ou pourquoi pas à 4:25 heures par semaine! Le résultat est le même! Mais c'est difficilement atteignable car on a de la difficulté à trouver des gens intéressés par la coopérative. Et le domaine de la construction est régi sur le plan des salaires. Nos salaires dans les coops sont fixes donc peu attrayants. Quand les affaires vont bien, les membres se paient plus et quand c'est au ralenti, on se serre la ceinture. Peu de travailleurs de la construction sont prêts à de tels sacrifices.

Enfin vous êtes combien?

On est cinq mais on embauche plus de monde l'été. Trois de nos membres sont temps plein ailleurs et remplissent des tâches administratives à raison de cinq à dix heures par semaine, dont Geneviève qui est membre fondatrice de notre coop et qui a démarré la Coopérative café Cambio où nous nous sommes réunis aujourd'hui.



Jérôme Boudreault, Guillaume Dehaes et Geneviève Demers

Le modèle coop est le plus beau modèle sur papier. Mais au quotidien, c'est autre chose! Juste sur le plan de l'implication des membres a beau être 100, on sait que le travail repose sur l'implication d'un noyau dur formé au maximum de 10 personnes. Quand le modèle sera plus connu, on devra moins se battre pour se faire reconnaître.

Envers qui c'est plus difficile?

On a l'impression de ne pas exister pour les banques. Pourtant, on ne connaît pas de faillite, on traverse les crises financières la tête haute. Et puis, nous dans la construction écologique, on ne connaît pas les creux de la construction, on est en croissance régulière. Mais on a de la difficulté à obtenir du financement.

Quels sont les points que vous aimeriez pousser?

En projet, on aimerait bien accroître la visibilité des coopératives. On nous demande souvent de participer à des kiosques, de faire des activités de représentation. Et on peine à afficher sur notre site les travaux réalisés l'an dernier! ●

COOP À SUCCÈS

LES ACEF: PLUS DE 50 ANS D'EXISTENCE AU SERVICE DU CONSOMMATEUR

Madame Dupuis pousse les portes de l'ACEF de sa municipalité. Elle a décidé de prendre en main ses finances, elle sait que cela va mal, mais a peur d'ouvrir tous les rappels de factures impayées qu'elle reçoit par la poste. Elle en a perdu le sommeil et n'ose plus répondre au téléphone de peur de parler à un agent de recouvrement.



Cette situation peut arriver à tout le monde, quel que soit son sexe, son âge, ou sa provenance. Les aléas de la vie, comme une séparation ou une maladie peuvent en quelques mois changer une situation financière de saine à précaire. Et les pièges du crédit étant nombreux, il est parfois difficile d'y résister.

Par exemple, il faut compter 80 ans pour réussir à rembourser un solde de 10 000 \$ sur sa carte de crédit (taux d'intérêt de 19,8 %) à raison d'un paiement minimum de 200 \$ par mois.

Les ACEF (Association coopérative d'économie familiale) se trouvent partout au Québec. Elles ont pour mission de soutenir, d'informer et de sensibiliser les personnes en matière de finances personnelles, d'utilisation du crédit, de prévention à l'endettement et de solutions aux dettes. Les associations outillent aussi les consommateurs pour qu'ils puissent faire des choix de consommation éclairés et pour qu'ils puissent faire respecter leurs droits.

Les ACEF font des représentations et s'impliquent dans différents dossiers à caractère social et économique afin d'améliorer les conditions de vie des Québécois.

Pour trouver des solutions à l'endettement d'un individu, les ACEF peuvent lui offrir une intervention individuelle pour établir un portrait clair de ses finances personnelles, car les solutions à l'endettement dépendent d'un tel tableau. Il faut indiquer sur une base mensuelle tous ses revenus, toutes ses dépenses (épicerie, médicaments, loyer, Hydro,

téléphonie, etc.), ses actifs (voiture, REER, etc.) et ses dettes (toutes les cartes de crédit y compris celles de magasins, le plafond maximum, ce que l'on rembourse mensuellement, etc.). Enfin, il faut établir un récapitulatif, ce qui est très simple, mais qui peut être difficile sur le plan émotif: soustraire ses revenus de ses dépenses et ajouter ses dettes.

Une fois ce travail achevé, l'ACEF peut aider une personne à faire une analyse juste des possibilités et l'aider à prendre des décisions éclairées pour se sortir de l'endettement.

Les ACEF offrent également des stages et des formations pour des groupes, cela peut-être votre coopérative d'habitation ou un groupe de travailleurs autonomes. Utiles pour en savoir plus sur le crédit et ses pièges, ou pour faire l'épicerie à bon compte. Il existe aussi sur la plupart des sites des grilles budgétaires à imprimer, des calculateurs pour une série de sujets (retraite, place en garderie, coût du permis de conduire, immatriculation, soutien aux enfants, aide financière aux études, impôts, carte de crédit, prestations d'assurance-emploi), mais aussi des lettres types pour exiger qu'une agence de recouvrement ne communique avec vous que par écrit, pour recevoir des demandes de dossier de crédit gratuitement par la poste, un exemple de lettre de mise en demeure dans la section petites créances, etc.

Tous ces outils ainsi que l'ensemble de nos droits sont malheureusement trop peu connus. Que cela soit pour nous ou pour un proche, il ne faut pas hésiter à consulter les ACEF. Ces organismes

ont fait leurs preuves, ils jouissent d'une grande crédibilité et sont avant tout au service des citoyens.



On ne vous y jugera pas. Quelle que soit votre situation il y a une solution ou un apprentissage à faire. ●

DOSSIER SUR LES ÉLECTIONS PROVINCIALES

1^{er} OCTOBRE 2018

J'espère que vous avez passé un bel été. Que vous avez eu l'occasion de rencontrer des candidats politiques, que vous avez pu débattre avec eux. Que vous avez pu «vous faire une tête»! N'hésitez pas à discuter avec vos voisins de la coop, ils sont aussi des interlocuteurs intéressants pour pousser plus loin vos idées, au-delà des sondages, au-delà de ce que racontent les médias.

«Le monde de coop» a l'habitude de l'exercice démocratique, d'«une voix, un vote». Prendre position, défendre ses idées, défendre l'intérêt du collectif et celui de l'individu, c'est dans ses gènes! Si vous avez encore besoin d'informations pour alimenter votre décision, nous vous invitons à parcourir ce dossier. Comme le niveau de connaissance politique de chacun est différent, vous trouverez une présentation des quatre partis qui ont des députés à l'Assemblée nationale, mais sur votre bulletin de vote vous aurez le choix entre tous ces partis: *Alliance provinciale du Québec, Bloc pot, Changement intégrité pour notre Québec, Citoyens au pouvoir du Québec, Équipe autonomiste, Nouveau Parti démocratique du Québec, Parti conservateur du Québec, Parti culinaire du Québec, Parti équitable, Parti libre, Parti marxiste-léniniste du Québec, Parti nul, Parti vert du Québec, Parti 51, Québec cosmopolitain, Québec en marche.*

Nous avons, durant l'été, interrogé quelques personnes sur leur vision des coops, leur sentiment quant aux partis politiques, ce qu'elles font pour que cela change, et ce qu'elles aimeraient voir améliorer.

ÉLECTIONS
2018

LES COOPS : POUR UN
MONDE PLUS JUSTE!

Enfin, nous vous invitons à consulter l'onglet Élections du site de la CQCH où vous trouverez les programmes des quatre partis qui ont des chances d'être élus. Il vous reste quelques semaines pour analyser leur programme et faire le choix le plus éclairé possible pour l'avenir des coops et pour le vôtre.

La **droite** est associée en politique à des valeurs conservatrices: l'ordre, le travail, la famille et la responsabilité individuelle, alors que la **gauche** s'intéresse davantage à la justice sociale, à la solidarité, à l'humanité et à la laïcité. Le **centrisme** est un compromis entre l'idéal de l'égalitarisme et la nécessité d'une hiérarchie sociale, entre progressisme et conservatisme.

QUI SONT CES PARTIS QUI NOUS GOUVERNENT?



Le Parti libéral du Québec (PLQ), est le plus ancien parti sur la scène québécoise. Il a gouverné en alternance avec le Parti conservateur du Québec, l'Union nationale et le Parti québécois. C'est un parti fédéraliste, c'est-à-dire qu'il appuie le maintien du Québec comme province du Canada. Il se définit comme étant de centre-droit.

La base électorale du PLQ rassemble la minorité anglophone québécoise et les immigrants.

Depuis 2014, c'est le Parti libéral qui est au pouvoir avec à sa tête Philippe Couillard. Sa législature a été marquée par des restrictions des dépenses publiques, vivement décriées par les milieux communautaire et syndical. Le gouvernement a aussi entrepris une réforme importante de la santé (débutée sous la législature du PQ, ce sont les libéraux qui vont adopter la loi sur les soins de fin de vie, l'abolition des agences régionales, la loi sur l'accès aux médecins de famille).

Les engagements du parti en cas de réélection ne sont pas encore annoncés. On assiste par contre depuis les derniers mois à des effets d'annonce dans tous les domaines. À noter, ce gouvernement a nommé une ministre de l'Habitation, ce qui a été salué par le Mouvement québécois des coopératives d'habitation.

En 2017, on dénombrait 30 000 membres au PLQ.



Le Parti québécois est né en 1968 de la fusion du Mouvement Souveraineté-Association (MSA) et du Ralliement national (RN). Ce parti préconise l'indépendance du Québec et la protection de la langue française. Il a pris le pouvoir en 1976 avec René Lévesque comme premier ministre et forme l'opposition officielle à l'Assemblée nationale du Québec depuis 2014. Il est dirigé depuis 2016 par Jean-François Lisée avec Véronique Hivon comme vice-chef depuis 2018.

En 2017, le parti comptait 100 000 membres. Les membres de moins de 40 ans ont augmenté de 31 % depuis 2016.

C'est le seul parti qui a lancé son programme dès le printemps.



La Coalition avenir Québec (CAQ) a été créée par l'homme d'affaires et ancien ministre péquiste François Legault en 2011. Le parti met l'accent sur l'éducation, le développement économique, une plus grande efficacité du gouvernement et la protection des familles. Monsieur Legault se défend bien d'une position claire de la CAQ quant à l'indépendance, il se définit comme nationaliste au milieu des indépendantistes et des fédéralistes. La CAQ a intégré l'ADQ en 2012. Le parti se situe à droite, centre droit. Le programme de L'Équipe du changement n'est pas encore sorti.

En 2017, le parti comptait 11 500 membres.



Québec solidaire est né en 2006 de la fusion de l'Union des forces progressistes et d'Option citoyenne. Son premier député élu était Amir Khadir. En 2017, Québec Solidaire a intégré Option nationale. Les deux porte-parole du parti sont Manon Massé et Gabriel Nadeau-Dubois. Québec solidaire se situe à gauche de l'échiquier politique québécois. Sa plateforme le définit comme étant écologiste, progressiste, social-démocrate, féministe, altermondialiste, pluraliste et souverainiste.

En 2017, avant la fusion avec Option nationale le parti comptait 17 000 voix.

QUELS SONT LES SOUHAITS DE NOS MEMBRES?

LE PROFIL DE NOS MEMBRES EST À L'IMAGE DE NOS COOPÉRATIVES D'HABITATION: MULTIPLE !

Globalement les réactions aux partis politiques:

- Ce que je souhaite pour les prochaines élections, c'est que les politiciens voient plus loin que les seules quatre prochaines années.
- Quand on est un petit parti ou un nouveau, on a beaucoup à prouver, on cherche les meilleures solutions. Quand tout est gagné d'avance, on se repose sur ses lauriers, ce n'est pas bon pour le Québec.
- Il faudrait éduquer les citoyens. Beaucoup votent selon l'humeur du jour sans avoir pris connaissance des programmes politiques, c'est dangereux.
- On n'a pas de leader fort sur qui on pourrait vraiment s'appuyer et à qui faire confiance. Il manque quelque chose. C'est pour ça que nos jeunes et même nos aînés se désintéressent de la politique.
- Les gens votent par défaut, c'est mal, ce n'est pas de la bonne santé politique.
- On a besoin d'un discours emballant

LES SUJETS QUI NOUS RASSEMBLENT :

Les aînés

- Que la société québécoise reconnaisse l'utilité des aînés à la richesse du Québec. Il faut leur donner l'occasion de contribuer, il en va également de leur maintien en bonne santé. Quand on se sent inutile, on décline. Alors que la situation de plein emploi génère des besoins de mise à l'emploi, pourquoi ne pas valoriser le travail de nos aînés?
- Augmenter l'hébergement des aînés avec services pour prolonger la dignité de leurs vies. La construction des coopératives d'habitation pour aînés prend trop de temps alors que les demandes sont grandes et que le vieillissement de la population ne cesse de croître. Les CHSLD n'ont pas bonne presse et sont à capacité maximale.

Les soins de santé

- Reconnaître et payer à juste prix les préposés aux bénéficiaires qui font un travail remarquable.
- Si les membres interrogés ont reconnu le bon accueil reçu durant leur séjour à l'hôpital ils ont aussi noté l'épuisement et le manque d'effectifs du personnel.

Les coopératives

- On est dans un grand vide par rapport au gouvernement, on ne rentre dans aucune case, on ne nous connaît pas. Notre modèle d'affaires n'est pas reconnu.
- Ce modèle manque de visibilité, je rêve d'un gouvernement qui valoriserait cette distinction québécoise. Il y a plus de 3 000 coopératives au Québec, qui créent plus de 112 000 emplois et qui totalisent près de 9 millions de membres, ce n'est pas rien!
- Un incitatif financier pour favoriser la fusion des coopératives ou l'achat de nouveaux immeubles. Par exemple, un retour de taxes à 100 % pendant 5 ans pourrait développer l'entrepreneuriat des coopérateurs!

L'écologie

- Je m'implique plus dans la politique municipale. J'ai l'impression de pouvoir y changer davantage les choses. Je milite pour l'accès à l'eau. C'est difficile, car cela s'oppose à la liberté privée.
- J'aimerais que l'on mette en place une politique pour protéger les rivières, pour aménager les berges.
- Je milite pour l'inclusion de corridors naturels, pour que l'on garde des zones sauvages dans les endroits urbanisés, pour que la faune retrouve ses droits. Cela éliminerait bon nombre d'îlots de chaleur, car la présence d'arbres les éliminerait naturellement.

Les immigrants

- Cela m'arrache le cœur de voir l'accueil que l'on fait aux immigrants. Ils restent parfois plus d'un an ici en attendant que l'on analyse leur demande et puis ils doivent repartir! C'est trop long, le traitement des dossiers.
- Il faut aussi changer les mentalités pour qu'on leur donne du travail. Ils ont des diplômes mais on ne les accepte pas et ils doivent repasser les examens ou prendre un travail sous-qualifié. On les décourage!





La Fédération des coopératives d'habitation de la Montérégie participe à une table de concertation sur le logement social. Nous avons trouvé la démarche intéressante et avons rencontré son porte-parole Martin Boire.



Pour terminer notre tour des régions, nous sommes allés à la rencontre d'une députée péquiste de Chicoutimi, Mireille Jean, non pas pour l'interroger sur le programme de son parti, mais plutôt pour sonder ses idées pour mieux faire connaître et rayonner le milieu coopératif!

La corporation de développement communautaire (CDC) de Longueuil anime la Table de concertation sur le logement social de l'agglomération de Longueuil et en est le porte-parole. Cette Table réunit l'ensemble des acteurs en logement de l'agglomération de Longueuil. S'y retrouvent des Groupes de ressources techniques, la Fédération des coopératives d'habitation montérégienne (FECHAM), la Fédération régionale des organismes sans but lucratif d'habitation de la Montérégie et de l'Estrie (FROHME), l'OMH, des citoyens, des organismes communautaires, des tables de concertation et le MSSS.

Il va de soi que les élections provinciales interpellent la Table, qui organisera un débat des candidats. Plusieurs de ses membres interrogent également les candidats lors de débats publics.

Les deux grands enjeux soulevés à Longueuil sont, d'une part, la propension de la Ville à faire de la spéculation sur les terrains et à maximiser les profits ce qui écarte les investisseurs publics qui veulent faire du logement social. La Table demande à la Ville de constituer une réserve foncière c'est-à-dire d'acquérir quand elle en a l'occasion des terrains qu'elle réserve à l'usage de la collectivité. Le deuxième enjeu est de garder des mesures inclusives pour le développement de projets sur des terrains qui appartiennent au privé. Ces mesures favorisent la mixité sociale ce qui est favorable à un environnement sécuritaire, comme le fait de réserver plusieurs logements sociaux dans la construction d'un immeuble comprenant des condos et des commerces.

Moi, j'essaierais d'attirer un public plus jeune en créant de nouveaux modèles de coopératives d'environnement ou de création artistique. Des domaines dans lesquels on est fort au Québec, des valeurs que l'on a déjà, mais que l'on n'associe pas forcément au mouvement coopératif.

À noter que madame Jean assure au cours de l'été une permanence volante dans les parcs de la ville pour rencontrer les citoyens. ●



VOS AVANTAGES MEMBRES



Jordan Duclos,
Chargé de projet, CQCH

DE NOUVEAUX AVANTAGES

La CQCH a ajouté un nouveau fournisseur à son programme de regroupements d'achats. Vous pourrez désormais bénéficier de rabais chez Terminix Québec, expert en gestion parasitaire. Anciennement appelé Groupe Cameron, Terminix Québec vous propose des plans de gestion parasitaire qui garderont votre coopérative d'habitation exempte d'insectes et d'animaux nuisibles tout en utilisant des méthodes sécuritaires et des produits à faible impact environnemental. Communiquez avec un expert dès maintenant au **1 866 226-3766**.

UNE ENTENTE BONIFIÉE

La CQCH et Rona ont conclu une nouvelle entente qui s'avère être plus avantageuse pour vous!

Un nouveau processus d'identification a été mis en place. Il vous permettra de profiter de vos avantages chez Rona et Réno-Dépôt beaucoup plus facilement qu'auparavant. Vous pourrez effectuer vos achats personnels à une caisse en présentant votre carte multiservices ainsi que le code d'identification Rona ou Réno-Dépôt. Plus besoin d'aller au comptoir Entrepreneur sauf pour les achats que vous désirez porter au compte de votre coopérative.

COMMENT PROFITER DE VOS AVANTAGES MEMBRES?

La CQCH distribue gratuitement, à tous les membres des coopératives d'habitation, une carte multiservices pour s'identifier auprès des fournisseurs participants. En vous rendant sur le site www.cooperativehabitation.coop, vous trouverez les procédures à suivre pour bénéficier de vos rabais. Parfois, un simple coup de fil peut vous faire économiser des centaines de dollars! ●

VOS NOUVEAUX AVANTAGES



Jusqu'à 15 % de rabais



Jusqu'à 15 %
Code d'identification Rona: 212892



5 % sur tout en magasin
Code d'identification
Réno-Dépôt: 2383001

Sylvestre Painchaud + associés

M^e Normand Painchaud
M^e Catherine Sylvestre
M^e Benoît Marion
M^e Marie-Anaïs Sauvé
M^e Gilles G. Krief
M^e Vincent Blais-Fortin
M^e Giacomo Zucchi

On pratique votre droit

Établi dans le sud-ouest de Montréal depuis 1981, notre bureau d'avocats dispose d'une solide expérience en droit des coopératives. Notre équipe offre aux coopératives d'habitation des services juridiques de qualité et adaptés à leurs besoins particuliers, tels que :

- Fournir des opinions juridiques dans le cadre d'un conflit avec un membre et/ou un locataire;
- Valider les avis qui doivent être envoyés aux locataires (avis de modification du bail, avis de travaux majeurs, etc.);
- Réviser les règlements de la coopérative (régie interne, contrats de membre, politiques etc.);
- Superviser une procédure de sanction à l'égard d'un membre (suspension ou exclusion);
- Représenter la coopérative devant les tribunaux (Régie du logement, Cour du Québec, Cour Supérieure);
- Rédiger des mises en demeure;
- Fournir des conseils juridiques en matière de droit civil général et représenter la coopérative en cas de litige, notamment en cas de problèmes de vices de construction.

740, avenue Atwater, Montréal (Québec) H4C 2G9 • Téléphone : 514 937-2881 • Fax : 514 937-6529 • info@sfpavocats.ca

ZOOM FÉDÉ

QUÉBEC • CHAUDIÈRE-APPALACHES

UNE PHASE À LA FOIS!

INTERVIEW DE ENES GACANOVIC ET JACQUES MOREL DE LA COOPÉRATIVE D'HABITATION
POINTE DE SAINTE-FOY



Enes Gacanovic et Jacques Morel
de la coopérative d'habitation
Pointe de Sainte-Foy

Romain Thibaud conseiller à la Fechaqc et moi-même avons rencontré un duo fort sympathique et complémentaire lors de notre visite de la coopérative

d'habitation Pointe de Sainte-Foy: Enes Gacanovic, président, et André Morel, administrateur. L'un est très habile de ses mains et a déjà travaillé dans la construction, alors que l'autre est habile avec les chiffres; il travaillait à la comptabilité à Revenu Québec.

La coopérative a été fondée en 2004 et comprend 16 logements pour des familles. On y trouve des 3 ½, des 4 ½, et des 5 ½. Quelques années après la construction, des anomalies sont apparues: traces de moisissures, accumulation d'eau. Les travaux de construction n'ayant pas été réalisés dans les règles de l'art, de graves dégâts d'eau ont nécessité plusieurs années de travaux, mais aussi des poursuites judiciaires qui sont encore en cours. Ce qui a également mis à mal les finances de la coopérative qui avait pourtant réussi à mettre de côté un important fonds de réserve.

Ces revers n'ont pas découragé les membres, qui ont décidé en assemblée générale de se lancer dans une phase II. À neuf voix contre sept, la décision fut remportée par le camp du oui. Le but étant purement désintéressé: offrir une chance à des familles moins argentées de profiter d'un logement abordable et beau. Monsieur Morel renchérit: « Dans le fond c'est à ça que ça sert les coopératives d'habitation.

Les riches ont toujours le choix d'aller dans le marché privé, mais les autres, ils doivent accepter des logements qui n'ont pas d'allure. Dans les coops c'est beau et abordable ». Monsieur Morel ne connaissait pas particulièrement les coopératives avant d'emménager, mais très vite, il a attrapé la morsure du

coopérant. Il participe d'abord aux activités de la FECHAQC et est désormais présent à celles de la Confédération.

Monsieur Gacanovic est Bosniaque et connaissait déjà les coopératives dans son pays. Arrivé au Québec, il a appris grâce à la communauté bosniaque qu'il y avait des logements à louer dans la Coop, il s'y est tout de suite plu, il est d'ailleurs président depuis 2012.

Où a été construite la phase II?

Elle est sur le chemin Sainte-Foy au coin de la route de l'Église à quelques mètres de la grande mosquée. Il va sans dire que les familles immigrantes du Moyen-Orient ont été plus qu'heureuses de la construction de la CH.

Est-ce qu'elle est faite sur votre modèle de bâtiment?

On a essayé de corriger ce qu'on n'avait pas dans la phase I. Ici, on n'a pas de salle communautaire, mais le bâtiment en face en a une et elle nous est prêtée gracieusement pour nos rencontres. Nous n'avons pas non plus de rangement indépendant, la buanderie dans nos logements, plus spacieuse, sert aussi de rangement. Dans la phase II, il y a une salle communautaire où nous tenons les conseils d'administration et des rangements indépendants. Et puis, la qualité des constructions a évolué, la phase II est mieux insonorisée que la nôtre, elle a aussi un logement adapté.

Avez-vous eu des déménagements de la phase I vers la phase II?

Pas du tout! On est bien ici, le quartier est super, nous avons de belles collaborations avec nos voisins. Nous leur avons cédé deux stationnements en échange d'un emplacement pour notre grand rack à vélos. On se partage aussi le contrat de déneigement.

Avez-vous des projets?

Monsieur Morel: Oui, on aimerait bien mettre en place une phase III!

Monsieur Gacanovic: Peut-être, mais pas tout de suite! ●



Rack à vélos



Phase I



Phase II

LA GRANDE VIE, C'EST UN 5 ÉTOILES!

Louise Saint-Cyr et Nicole Cyr m'attendent toutes deux, dans le bureau de la directrice générale de la coopérative, Sylvie Binette. À mon arrivée, des blagues, des clins d'œil, la table est mise, il règne une bonne ambiance à La Grande Vie.

Racontez-moi un peu l'histoire de cette coopérative.

La coopérative a été fondée en 2008 à l'initiative, entre autres, de deux autres coops celle des Cantons de l'Est et Rive Gauche. En 2011, 54 logements de 3 ½ et 4 ½ étaient offerts à une soixantaine de membres. Destinée à un public de 65 ans et plus, la coopérative sert 3 repas par jour. Les corvées y sont réduites et madame Binette veille à la tâche avec son équipe de cinq personnes (cuisinier, comptable, concierge...).

Avez-vous des comités?

Oui, d'abord le comité de loisirs. Madame Cyr en est la présidente. Le comité organise la fête des Mères, la Saint-Jean, Noël, la Saint-Valentin, Halloween. On fait des barbecues également. Des membres jouent aux cartes tous les jours, au bingo. On fait de la peinture, on a une chorale. On participe aussi à la fête des Voisins. La CH des Haubans en face nous invite à la fête de l'Abondance le 6 octobre. Avec les légumes restants du potager d'un voisin, ils font une soupe chaude et organisent des activités autour. Et puis, on a le comité de sélection, d'intégration et le comité des résidents pour la phase II.

En quoi consiste la phase II?

On a le terrain pour construire un immeuble de 3 étages pour 36 à 39 chambres en vue d'offrir un hébergement pour aînés en convalescence, en perte d'autonomie et en fin de vie. Les premiers bénéficiaires seront les membres de la coopérative d'habitation La Grande Vie qui ont perdu leur autonomie et qui ont besoin de soins. Ensuite, nous étendrons notre ouverture à la clientèle vieillissante des autres coopératives (533 logements) de l'Estrie. Aujourd'hui, quand une personne ne peut plus rester chez nous, on ne sait pas où l'envoyer. C'est déchirant. Les listes d'attente pour les CHSLD sont de plus en plus longues. De l'aveu de Sylvie, c'est l'aspect le plus minant de son travail et la crainte la plus grande des résidents: « La prochaine fois, c'est mon tour ». Madame Binette constate: « ici c'est un 5 étoiles à prix raisonnable puisque subventionné, quand on dépasse l'offre de service (lisez quand la baisse d'autonomie ne permet plus aux résidents de rester), je ne peux pas leur promettre un 5 étoiles. Ils vont au mieux dans un 2 étoiles. C'est ça que je trouve triste. On avait deux couples ici, ils ont dû se séparer. Si on avait eu la phase 2, le couple aurait pu continuer à se visiter (les 2 bâtiments seront reliés par une passerelle), d'autres membres aussi auraient pu continuer à les rencontrer. »

Le projet La Grande Vie II est en gestation depuis cinq ans et il manque toujours des sous!

Les coûts de réalisation du projet sont de quatre millions. La coop doit obtenir le soutien de la communauté pour ce projet de 300 000 dollars pour démarrer la construction. Avis aux généreux donateurs! ●



La Grande Vie de gauche à droite : Nicole Cyr, Sylvie Binette et Louise Saint-Cyr

FAIRE CONFIANCE À LA VIE

INTERVIEW DE LOUISE MUNGER, PRÉSIDENTE DE LA CH ST ALFRED

Comment êtes-vous arrivée à la coopérative?

À la suite d'une séparation, je devais déménager. J'ai postulé dans un HLM et dans une coopérative d'habitation, celle-ci, qui était en construction. C'était il y a dix ans. J'ai reçu deux réponses positives la même semaine! J'ai choisi la coop, car je voulais m'impliquer, je ne voulais pas rester seule, mais me constituer un réseau.

Quand j'ai assisté à la première assemblée générale, j'avais déjà envie d'être présidente, mais une autre membre a été choisie je me suis dit que ce n'était pas grave, qu'il fallait faire confiance à la vie. J'ai lancé le journal de la coopérative qui faisait le lien entre le CA et les membres: *le feuilleton* était né et existe toujours. Il est publié selon les besoins, mais au minimum trois fois par an pour annoncer nos activités. On organise une épluchette de blé d'Inde avec hot-dogs et hamburgers, on planifie un voyage aux pommes et aux prunes à l'Isle aux Coudres ou à l'Île d'Orléans. On loue un camion plus ou moins grand selon le nombre d'inscriptions, puis mon fils, qui a un permis camion, nous voyage! On a aussi un repas de Noël. Pour le reste des activités, elles sont planifiées selon l'impulsion du moment. On a créé un groupe sur Facebook et on y annonce par exemple : « Ce soir on fait un feu! » Ou : « le barbecue est allumé soit vous venez cuire votre viande ou il y a des hot-dogs pour tout le monde ». Ma fille travaille chez IGA et habite ici, elle nous rapporte la marchandise! Un autre moyen d'être au courant de toutes les informations: les gobelets verts, un gobelet par logement est accroché au babillard où je glisse les infos.

On a la chance d'avoir une grande salle communautaire au sous-sol, où on a un métier à tisser. On y fait des linges à vaisselle que l'on vend. On a reçu un don d'appareils pour faire des exercices physiques.

J'ai entendu à travers les branches que le surnom de la coop est la « coop de l'amour »! Pourquoi?

Ah parce qu'ici des couples se forment. C'était étonnant : les gens se rencontraient puis partaient habiter ensemble. On a 27 logements aujourd'hui, pas beaucoup d'enfants. On a des 3 ½ et des 4 ½. Dix ans en octobre que cela a été créé, on reste longtemps ici. La moyenne d'âge est à peu près de 60 ans.



Les gobelets verts



Louise Munger, présidente et Dennis Bolduc, directeur général de la FECHAS.



On reconnaît l'escalier de l'école

Paquet & Tremblay S.E.N.C.

418-698-5400
Téléphone

CPA COMPTABLES
PROFESSIONNELS AGRÉÉS

418-698-4940
Télécopieur

paquettremblaycpa@videotron.ca

Certification - Fiscalité

138, rue Price Ouest, bureau 104, Chicoutimi, (Québec) G7J 1G8

Quels sont vos comités?

Le comité sélection, cinq personnes reçoivent les candidats et présentent leur choix au CA, qui avalise celui-ci.

Dans la corvée des membres, les tâches à faire sont les escaliers. Notre tour revient toutes les sept semaines. Comme chez McDo, on signe la feuille quand c'est fait. Les corvées d'automne et de printemps prennent environ une heure et demie. On reçoit une pénalité de 20 dollars si on ne s'y présente pas. C'est une occasion de rencontrer le monde, de briser son isolement. L'AG est obligatoire et une AGE annuelle a lieu pour rappeler le déroulement du stationnement en hiver.

Quels sont vos projets?

Notre coop est une école réaffectée. À côté nous avons l'école primaire. Nous restons à l'affût, si celle-ci ferme, nous nous porterons acquéreurs. De manière plus réaliste, nous aimerions changer nos fenêtres, et éventuellement aménager une terrasse sur un de nos toits plats.

C'est drôle la vie! Mes enfants sont venus à l'école ici et maintenant, c'est mon lieu de vie! Faut faire confiance à la vie! ●

Deux résidents se balancent



Une façon simple de diminuer vos coûts de rénovation et de réaliser votre plan de développement durable.

Programme Produits économiseurs d'eau et d'énergie homologués WaterSense® d'Hydro-Québec

Des produits abordables, garantis dix ans

Les produits proposés dans le cadre du programme permettent d'utiliser jusqu'à 40% moins d'eau sans compromettre le confort et les habitudes de consommation des locataires.

Une fois ces produits installés, un ménage de quatre personnes peut économiser plus de 100 \$ par année sur sa facture d'électricité.

Tout le monde y gagne!

Les coopératives d'habitation, les organismes sans but lucratif (OSBL) et les offices municipaux d'habitation (OMH) dont l'ensemble locatif compte moins de 50 logements sont invités à se regrouper et à participer au programme pour bénéficier du prix préférentiel offert à l'achat de 50 trousses. Chaque organisme d'un groupe participant pourra recevoir une facture distincte.

Information

Pour en savoir davantage sur le programme ou y participer :

- visitez le site d'Hydro-Québec à l'adresse www.hydroquebec.com/eau-logements-sociaux;
- communiquez avec Solutions Ecofitt, le prestataire de services d'Hydro-Québec, au 514 677-0099 ou, sans frais, au 1 855 882-0099.

Le programme prend fin en avril 2020.

Obtenez jusqu'à 69% de réduction sur le prix des trousses!



EPA
WaterSense
Utilisation sensée de l'eau



Photos fournies à titre indicatif.

Facultatif

UNE FUSION TOUT EN DOUCEUR!

UNE INTERVIEW DE RÉAL ROUTHIER, DG DE LA COOPÉRATIVE D'HABITATION LA VISIONNAIRE



Des immeubles de la CH La Visionnaire

Sur la rue Dollard à Sherbrooke se côtoient une dizaine de coopératives d'habitation, toutes de 7 logements : des 5 ½ et 4 ½ pour un public familial, soit en tout 147 logements. À partir de cet exemple, la CQCH voulait vérifier l'hypothèse selon laquelle il y a de multiples gains à la fusion : des gains pécuniaires (économie d'échelles, plus de crédibilité face à un fournisseur), mais aussi des gains en ressources humaines (moins d'épuisement, un plus gros bassin pour la relève). Pour vérifier cette hypothèse, en collaboration avec la FECHAM, Réal Routhier a été engagé pour mener à bien un projet d'intercoopération en 2016. Le comité intercoop était composé d'un représentant de 8 CH de la rue Dollard. Les tâches réalisées étaient des demandes des CH : révision et uniformisation des règlements de régies internes, contrat de membres, soumissions pour les rapports financiers, pour l'entretien des systèmes de protection d'incendie et le déneigement, formation pour le rôle des administrateurs, aide et planification du budget des CH... Et puis après un an d'activités, les membres ont parlé, eux-mêmes, de fusion. Une assemblée générale portant sur celle-ci a été organisée. Pour être acceptée, la fusion doit être demandée par les deux tiers des voix, trois ont franchi le pas en juin 2017, une quatrième vient de voter la fusion. À ce jour, 77 logements se sont fusionnés et se sont regroupés sous la CH La Visionnaire. Cette coop a désormais les moyens d'employer un DG qui les soulage du poids des tâches administratives et de gestion et les libère pour proposer d'autres services pour les membres. C'est Réal Routhier qui a été embauché comme DG de La Visionnaire, les membres ayant eu l'occasion de le voir à l'œuvre et d'apprécier ses compétences durant plus d'une année.

Quelles sont les craintes des membres concernant la fusion?

De perdre leurs acquis! Certaines CH ont mieux géré leurs finances et ont un plus gros fonds de réserve. C'est pourquoi chaque coop garde un fonds à son nom avec

l'argent qu'elle possède. Les immeubles ont aussi gardé leurs comités de propriétés, ils restent ainsi autonomes, et continuent d'avoir une assemblée propre à leur immeuble. Le représentant de leur coop porte leurs demandes au CA de La Visionnaire.

Quand un logement se libère, je m'occupe de recueillir les candidatures, je sélectionne ceux qui correspondent aux critères administratifs et ensuite c'est le comité de sélection de l'immeuble qui reçoit les candidats et qui le choisit. Ce qui permet une meilleure inclusion du nouveau venu, car il a été choisi par ses voisins.

N'as-tu pas peur qu'en prenant les tâches naturellement dévolues aux coopérants tu n'aïles à l'encontre de l'esprit coopératif? (participation, autonomie, indépendance, coopération)

Vraiment pas! Cela permet de développer de nouveaux projets, par exemple les membres m'ont demandé de chercher des moyens de faire une cuisine collective! Cette année, on a participé pour la première fois à la fête des Voisins, c'était cool!



Réal Routhier

On dirait que vous avez pensé à tout. Avez-vous suivi un modèle?

Oui, la coopérative des Cantons de l'Est avec Jacques Côté comme DG nous a beaucoup aidé. On doit trouver nos propres marques, mais c'est beaucoup plus facile quand un mentor nous guide. D'ailleurs, Jacques Côté a accepté un poste d'administrateur extérieur, ce dont nous sommes extrêmement contents! ●



Une famille membre de CH La Visionnaire

UN VILLAGE D'IRRÉDUCTIBLES COOPÉRANTS AU CŒUR DE GATINEAU

UNE INTERVIEW DE RAPHAËL DÉRY, PRÉSIDENT DU 400, RIEL

Il est difficile de dresser un portrait de la coopérative d'habitation (CH) 400, Riel sans parler de Raphaël Déry. Son destin est imbriqué dans la coopérative et vice et versa.



Le 400, rue Riel, c'est avant tout un projet atypique, construit en 1972 pour en faire des condos: 36 jumelés ont été construits dans un domaine boisé qui serpente à travers une petite rue privée au bord d'un bois. L'entrepreneur a fait faillite, les maisons n'ont jamais trouvé preneur. Début 1980, des journalistes de Radio-Canada à Ottawa fondent la coopérative pour en faire une coopérative de propriétaires. Le projet ne se réalise pas, car le concept est trop novateur pour l'époque. Le 400 Riel devient en 1986 une CH dont les premiers habitants ont été la famille de Raphaël, composée de 6 enfants. Raphaël a alors 5 ans, il y restera jusqu'à ses 21 ans.

Raphaël, quels sont tes souvenirs de la coop de ton enfance?

Il y avait un comité jeunesse avec une membre qui avait été libérée de ses autres tâches pour animer ce comité. Nous avons réalisé des campagnes de financement (vente de garage, vente de limonade, lave-auto), et le gros projet dont je me souviens c'est que l'on a fondé une bibliothèque communautaire avec des livres donnés par la bibliothèque, mais aussi par des membres. Cette membre étant aide-bibliothécaire, nous avons fait les choses dans les règles de l'art avec des fiches, des tampons pour la date de retour, etc. Mes heures de bénévolat du secondaire se sont toutes déroulées à la bibliothèque. Dans ce comité, on a appris les règles de la démocratie, mais aussi les principes coopératifs (la prise en charge, l'autonomie, la coopération, la participation économique des membres).

Tu es de retour à la coop de ton enfance, quel a été ton parcours?

J'ai fait mes études, rencontré ma blonde, on habitait le vieux Hull et on voulait fonder une famille. On est donc revenus ici! Aujourd'hui on a trois belles princesses, et une maison de quatre chambres. Je suis président de la coopérative depuis 2011.



Raphaël, Isabelle et leur trois princesses

Pas seulement...

Non en effet, quand je suis revenu au 400, Riel il n'y avait plus de fédération des coopératives d'habitation en Outaouais et je trouvais ça triste, plus d'intercoopération entre CH, plus de vision pour le mouvement des CH en Outaouais et donc je me suis investi bénévolement pour reconstituer une fédération. Je t'avoue que je ne pensais pas du tout à l'époque y être engagé. Aujourd'hui je suis le directeur général de la Fédération intercoopérative de l'Outaouais (la FIHAB).

Dans ton mandat, y a-t-il un projet dont tu es particulièrement fier?

Oui. Nous avons voulu nous impliquer en 2015 dans l'accueil d'une famille réfugiée. Nous avons accueilli une famille congolaise qui avait six enfants et qui en compte maintenant sept. Nous leur avons offert une maison de quatre chambres. Nous leur avons proposé un loyer de 250 \$ par mois et la CH a puisé dans ses réserves la première année pour combler la différence, soit 6 000 \$.

Est-ce que tout le monde a été d'accord?

Nous avons convoqué une assemblée générale extraordinaire et l'avons débuté avec le témoignage d'un membre colombien qui avait vécu le parcours du réfugié. Cela a été tellement émouvant que le président d'assemblée a laissé tomber le protocole. On s'est tous rassemblé et on a échangé sur nos parcours respectifs, c'était magique!



Quel est ton souhait pour l'avenir?

Nous aimerions nous ouvrir davantage sur la communauté. On commence à inviter les voisins à nos fêtes et ils viennent en grand nombre, ils osent franchir la porte de notre coopérative et on est toujours fier de la leur faire visiter! ●

LA VILLA MARCOTTE Y'A PAS MIEUX!

Êtes-vous heureuses ici?

Ben oui sinon on ne serait pas là depuis 20 ans! On apprécie le calme, les aménagements paysagers, les appartements sont beaux. On est près de tout!



Marthe Charpentier et Claire Lefort

Marthe Charpentier, présidente et Claire Lefort, trésorière sont fières de me parler de leur coop bâtie il y a 39 ans, c'était en 1979. C'est une coopérative 55 ans et plus dont la moyenne d'âge est de 70 ans. Elle est composée de 35 logements. Le comité de sélection est attentif à baisser l'âge moyen des résidents à une soixantaine d'années. Comme partout au Québec, les membres sont en majorité des femmes seules.

C'est une coopérative sans services. Que se passe-t'il pour les membres qui perdent leur autonomie?

Ils doivent partir. Sept personnes nous ont quittés après les fêtes. On s'est retrouvé avec autant de logements à louer. Quand on s'aperçoit que la situation se dégrade pour le membre, on essaie d'en parler à la famille pour estimer si l'entourage peut prendre soin de lui. Mais à Drummondville on est bien loti! Il existe des résidences adaptées avec services où les aînés sont bien comme l'Hermitage ou la Villa du Boisé.



Quels sont les comités mis en place par la coopérative?

On a une personne responsable de la perception des loyers, et une autre qui supervise tous les travaux. On a

aussi un comité pour le stationnement, un autre en cas d'incendie, un comité loisirs qui organise les fêtes annuelles : souper hot-dogs, épluchette de blé d'Inde, souper de l'amitié, Noël, Halloween.

La coop est dotée d'une très belle salle communautaire avec une cuisine bien équipée. Dans cette salle, on trouve un billard, un piano, des jeux. Dehors, des balancelles se côtoient pour favoriser la conversation. Sur les murs, les babillards de chaque étage rappellent les tâches nominatives pour les membres. Il s'agit principalement de laver les portes et les fenêtres et de balayer les couloirs communs.

La coopérative embauche un entrepreneur pour le déneigement et pour tondre la pelouse. La comptabilité est prise en charge par la FECHMACQ.



La salle communautaire

Avez-vous des problèmes de voisinage?

Pas vraiment, c'est sûr que tout le monde ne fait pas ses corvées avec le même dynamisme. Les maux de dos se révèlent après le bail signé! Mais on fait avec. Je suppose que c'est la même chose dans les autres coopératives d'habitation. Certaines tâches nécessitent plus d'heures de corvée et donc certaines personnes s'estiment lésées, car dans les faits elles travaillent plus d'heures que d'autres. Pour le moment, nous n'avons pas pris de mesures coercitives comme de supprimer le rabais membre aux membres moins motivés. Nous estimons que c'est à nous d'être plus vigilants lors de la sélection.

Il y a une affiche logement à louer à l'entrée, avez-vous des logements vacants?

Non, mais nous constituons une liste d'attente pour ne pas être pris au dépourvu. Nous offrons d'abord l'appartement en interne pour donner la chance aux personnes, qui sont au rez-de-chaussée, de prendre un appartement à l'étage. Ceux-ci sont prisés, car dotés d'une galerie.

Avez-vous des projets?

Pas vraiment, mais nous sommes heureuses d'avoir fini de payer notre hypothèque, nous sommes assurées d'avoir les moyens financiers pour faire des travaux de rénovation quand il le faudra! ●

LES COOPÉRATIVES D'HABITATION AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE: À BOUT DE SOUFFLE



René Robert,
adjoint administratif
CQCH

L'histoire des coopératives d'habitation aux Îles-de-la-Madeleine peut en effet se résumer à ces quelques mots : à bout de souffle. Les noms des deux coopératives existantes sont Les Caps qui compte six logements et Lavernière qui en comporte cinq. Tous les logements de ces deux coopératives bénéficient d'un supplément au loyer.

C'est grâce au soutien incessant, et à titre personnel, de la directrice générale de l'Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine, madame Amélie Vigneau, que ces coopératives ont pu survivre au fil du temps. Incidemment, le bâtiment de la Coopérative d'habitation Les Caps nécessite des rénovations majeures telles que la personne responsable de toute la gestion de la coopérative, soit madame Vigneau elle-même, songe sérieusement à se départir de l'immeuble.

Toutefois, il faut rappeler qu'en vertu de l'article 221.2.5 de la Loi sur les coopératives, une coopérative doit obtenir l'autorisation du ministre avant de procéder à l'aliénation de tout immeuble lui appartenant. De plus, en vertu des articles 221.2.4 et 221.2.5, tant la coopérative que le ministre doivent préserver l'affectation sociale et communautaire de l'immeuble.

Dans ce contexte, il lui a été fortement recommandé de faire part à la Confédération québécoise des coopératives d'habitation de toute problématique touchant ces deux coopératives tant au plan immobilier qu'au plan associatif afin de voir ce qui pourrait être fait.

Il faut savoir également que l'organisme L'Oasis de Pointe-aux-Loups était une coopérative avant d'être transformé en OSBL au milieu des années 1990. L'Oasis dispose maintenant de onze logements dont quatre sont consacrés à la santé mentale et est également géré par Amélie Vigneau.



Une autre coopérative d'habitation, soit La Salicorne, a été vendue au milieu des années 2000 et convertie en établissement touristique, mieux connue maintenant sous le nom Les Studios du Presbytère.

Ceci nous amène à aborder la question de la gestion de risque de démutualisation. Déjà deux coopératives d'habitation ont, ni plus ni moins, disparu du portrait des coopératives aux Îles. De plus, selon Amélie Vigneau, les membres des deux coopératives qui demeurent ne s'approprient à peu près pas la gestion de leurs coopératives. Tous les membres de ces coopératives sont déjà subven-



tionnés et ne voient pas du tout l'intérêt de s'approprier davantage la gestion de leurs ensembles immobiliers. En fait, il n'y a aucun intérêt pour eux de le faire.

Ce qui risque d'arriver à plus ou moins long terme, c'est que ces ensembles immobiliers se retrouvent sous gestion complète par l'Office municipal d'habitation d'autant plus que la directrice générale actuelle assume déjà personnellement la gestion de ces deux coopératives incluant celle des suppléments au loyer.

Une autre solution serait peut-être de favoriser un regroupement ou une fusion afin de préserver le parc coopératif en habitation des Îles tout en lui fournissant l'encadrement nécessaire.

Enfin, nous ne saurions passer sous silence le dévouement constant et incessant, au cours des 20 dernières années sinon plus, de madame Amélie Vigneau pour son soutien aux coopératives d'habitation des Îles-de-la-Madeleine. ●



VOUS AVEZ D'IMPORTANTES TRAVAUX DE RÉNOVATION À EFFECTUER ET VOUS NE DISPOSEZ PAS DES FONDS NÉCESSAIRES DANS VOTRE RÉSERVE DE REMPLACEMENT ?

Vous êtes encore encadrés par une convention de la SCHL ? Vous pouvez être admissible au Fonds d'aide à la rénovation de l'habitation communautaire (FondsARHC).



John Johnston

ADMISSIBILITÉ

Le FondsARHC permet aux coops encadrées par une convention de la SCHL (56.1 ou PHI) d'obtenir les sommes nécessaires pour effectuer des travaux majeurs de rénovation lorsque votre réserve de remplacement est insuffisante. En utilisant les avantages du concept du capital patient pour les coopératives, il évite le recours à un prêt hypothécaire conventionnel de deuxième rang qui imposerait une hausse de loyer importante. Le Fonds ARHC évite également le rachat de votre prêt actuel qui engendrerait des frais additionnels.

TRAVAUX PERMIS

Travaux majeurs de remise en état de la propriété, tels que toiture, fenestration, salle de bain, cuisines et tous autres travaux de remise en état de la propriété ainsi que les honoraires des professionnels (GRT, architectes, notaires, etc.) sont admissibles, les travaux de décontamination peuvent l'être également.

AVANTAGES DU FONDS ARHC

Les **avantages** les plus importants sont l'impact réduit sur les loyers et l'augmentation de la flexibilité financière de la coopérative. Dépendamment de la situation de la coop, vous pouvez faire des rénovations sans que vos loyers soient touchés. Le tout (capital et intérêt) est

remboursé à la fin de votre convention lorsque vous n'avez plus d'hypothèque de 1^e rang. Vous évitez les frais liés à un rachat de votre hypothèque actuelle ou un 2^e emprunt. Ces avantages sont encore plus intéressants pour les coopératives ayant une hypothèque indexée (PHI).

CONDITIONS

Certaines **conditions** s'appliquent :

- Travaux de rénovation qui doivent être réalisés avant la fin de la convention de la SCHL;
- Avoir obtenu l'autorisation et les permis nécessaires des autorités compétentes, notamment de la SCHL;
- Être accompagné par un Groupe de ressources techniques (GRT). Certaines fédérations ont des ententes particulières avec un GRT.

FONCTIONNEMENT

Le **fonctionnement** du Fonds est simple :

- Jusqu'au moment de la fin de la convention avec la SCHL, la coopérative fait un versement annuel unique représentant un maximum de 75 % de ses surplus, jusqu'à concurrence des intérêts dus.
- Le taux d'intérêt est fixé pour la durée du terme qui est la durée restante de la convention avec la SCHL.
- Par la suite le capital et les intérêts non payés, s'il y a lieu, sont refinancés par un prêt hypothécaire selon les termes et conditions alors en vigueur pour de tels types de projets immobiliers.
- Avec le FondsARHC vous procédez facilement aux rénovations nécessaires dans votre coopérative sans changer vos prévisions budgétaires actuelles.

Pour savoir si votre coopérative est admissible ou si vous pouvez en bénéficier, simplement donnez un coup de fil à John Johnston du FondsARHC au 1-877-350-0992 ou envoyer un courriel au info@fondsarhc.quebec! ●

La Société d'habitation du Québec : *chef de file en habitation*

Le secteur de l'habitation est soumis à des changements démographiques, économiques et sociaux qui apportent leur lot de défis. La Société d'habitation du Québec (SHQ) doit non seulement s'ajuster aux nouvelles réalités de l'habitation au Québec, mais également agir comme un catalyseur de changements et d'innovations.

Pour y parvenir, la SHQ a entrepris un virage important. Cette nouvelle approche d'intervention en habitation est le résultat d'une réflexion menée en collaboration avec ses partenaires et dont le **Plan stratégique 2017-2021** est l'aboutissement.



Habitation Louise-Beauchamp, île d'Orléans, Québec

12^e Rendez-vous de l'habitation
une VISION phare!

Nouveau lieu.
Nouvelle formule.

Le 12 novembre 2018
au Terminal de croisières,
Port de Québec

12^e Rendez-vous de l'habitation : **une VISION phare!**

Pour en apprendre davantage au sujet de la nouvelle vision de la SHQ et de ses orientations, participez au **12^e Rendez-vous de l'habitation**, qui aura lieu à Québec, le 12 novembre prochain.

Dans un lieu et une formule renouvelés, l'activité s'articulera autour du thème « **Une vision phare** ». S'inspirant de la nouvelle planification stratégique de la SHQ, ce thème reflète bien la volonté de l'organisation de partager une vision large et claire de l'habitation.

Le bien-être des locataires, entre autres, sera le fil conducteur de cette 12^e programmation et donnera aux personnes participantes la chance de réfléchir aux enjeux actuels de l'habitation et d'en discuter.

Consultez la page www.habitation.gouv.qc.ca/rendezvous pour obtenir plus de détails.

Effacité énergétique : deux fois plus de subventions pour les coopératives

L'efficacité énergétique ne devrait pas être réservée aux ménages qui ont les moyens d'investir pour économiser. C'est pourquoi Énergir offre des subventions bonifiées aux coopératives d'habitation comme la vôtre.

Il s'agit d'une subvention supplémentaire, c'est-à-dire qu'elle est offerte en complément à une subvention déjà accordée par Énergir pour l'achat d'appareils à haute efficacité (chaudière et chauffe-eau à haute efficacité, hotte à débit variable, etc.), ou pour d'autres initiatives qui permettent aux coopératives de réduire leur consommation : rénovations, nouvelles constructions efficaces installation de thermostats électroniques programmables ou intelligents, etc.

Dans le cas des coopératives d'habitation, le montant additionnel qui est offert permet de **doubler la subvention initialement** accordée. Vous recevez donc le double de ce que nos autres clients reçoivent habituellement.

Le Sommet Vert bénéficie d'un coup de pouce supplémentaire

Un exemple récent : la coopérative d'habitation Le Sommet Vert, sur l'avenue Bois-de-Boulogne à Laval. En faisant l'acquisition d'une chaudière à efficacité énergétique intermédiaire et d'un chauffe-eau à condensation, elle s'est qualifiée pour recevoir une subvention d'Énergir de 2 600 \$ par appareil, soit 5 200 \$ au total.

Grâce à son statut de coopérative d'habitation, elle a automatiquement eu droit à la subvention supplémentaire qui est venue doubler la mise avec un second paiement de 5 200 \$. C'est donc 10 400 \$ que ses membres ont pu recevoir au total, ce qui leur a permis de réduire le coût de leur investissement initial, et de profiter plus rapidement d'une facture de chauffage allégée grâce à l'efficacité énergétique.

Pour plus d'informations :
energir.com/mfr-affaires



Mode d'emploi pour recevoir la subvention

Pour faire la demande du supplément pour les ménages à faible revenu, les coopératives doivent d'abord obtenir une subvention dans le cadre d'un programme d'efficacité énergétique d'Énergir. Ensuite, il leur suffit de remplir le formulaire de demande de participation au programme « Supplément – ménage à faible revenu » et de présenter une copie de leur charte.

Énergir offre également ce supplément aux OSBL d'habitation ou à vocation sociocommunautaire, ainsi qu'aux propriétaires à faible revenu.

LE COURRIER DE MADAME COOP



Bonjour madame Coop,

Je suis membre fondateur de ma coopérative, j'y habite depuis 15 ans. Au début, je participais, je faisais ma part. Mais l'assemblée a pris des décisions qui ne me convenaient pas et j'ai changé d'attitude. Les dernières années, je n'avais plus le même intérêt pour la coopérative et je ne me laissais pas faire!

Me croiriez-vous si je vous disais que je viens de me faire évincer de mon logement par la Régie du logement? C'était la deuxième fois que la Coopérative m'inscrivait à la Régie du logement parce que, supposément, je nuisais à la jouissance paisible des lieux. La première fois, le régisseur s'est montré conciliant et m'a donné ma chance. Je m'attendais au même résultat pour la deuxième audition. Mais cette fois-ci, le conseil avait monté tout un dossier et a réussi à gagner son point. Ils m'ont eu à l'usure!

Je m'adresse à vous pour dénoncer la Coopérative qui a osé mettre à la porte un membre fondateur.

Fondateur d'une coopérative ingrate



Monsieur,

Je vous l'apprends peut-être, mais les membres fondateurs n'ont pas plus de droit que les autres membres; la Loi sur les coopératives précise à l'article 51.3 que « Les fondateurs ont les mêmes droits et obligations que tout autre membre ». Ils doivent, en outre, respecter la jouissance des lieux comme tous les autres locataires.

Que vous ayez été frustré par des décisions prises en assemblée générale ne justifie en rien votre désengagement et votre attitude envers vos voisins. Les membres de la coopérative proviennent de différents milieux, ils ont des valeurs, des croyances, des attitudes, des préoccupations, des expériences différentes; il est normal qu'ils ne partagent pas toujours les mêmes opinions. Cependant, ces décisions ont été adoptées démocratiquement en assemblée générale. Vous aviez la possibilité d'émettre votre opinion, peut-être l'avez-vous fait, mais la majorité a voté autrement. L'attitude à avoir dans de telles circonstances n'est certainement pas de détruire les rapports de bon voisinage.

Vous me dites que la coopérative avait monté un dossier, c'est donc en se basant sur les faits qui lui ont été présentés que le régisseur a pris sa décision. Je ne crois pas que la Coopérative vous a eu à l'usure, je crois plutôt que la Régie du logement vous avait donné, lors de la première audition, la chance de vous amender et de réajuster votre comportement et que vous n'avez pas su en profiter. C'est dommage!

Madame Coop

RENFORCER LE LEADERSHIP DES FEMMES DANS LE LOGEMENT SOCIAL EN AFRIQUE DU SUD

Après un vaste processus de consultation, le Projet espaces égaux d'Abri International - Rooftops Canada a permis de mettre en place une Stratégie d'égalité entre les sexes pour le logement social en Afrique du Sud. Tous les principaux acteurs locaux sont d'accord, et la mise en œuvre des interventions prioritaires a débuté. Nous pensons qu'il y aura des leçons à tirer pour le mouvement canadien de l'habitation coopérative et du logement social, notamment à la lumière de l'engagement du gouvernement canadien à l'endroit de l'analyse comparative entre les sexes dans sa nouvelle Stratégie nationale sur le logement.

La stratégie d'égalité entre les sexes comprend sept interventions clés, dont la plupart sont connues des militaires du logement au Canada:

- renforcer la sécurité à l'intérieur et autour des ensembles d'habitation;
- améliorer l'accès des femmes résidentes aux services communautaires et sociaux, et accroître leur mobilité économique;
- réagir à la violence sexiste et la prévenir;
- mettre en place de nouvelles politiques et pratiques pour favoriser le leadership et la mobilité des femmes dans le secteur;
- promouvoir l'engagement des femmes dans les secteurs professionnels et dans les secteurs de la construction connexes;
- adopter des mesures de conception et de gestion sensibles au genre pour la construction d'habitations et la conception des communautés;
- recueillir et gérer des informations différenciées en fonction du genre et du secteur.

indicateurs de rendement clairs afin d'améliorer le leadership et la mobilité des femmes dans le logement social. Ces éléments seront des objectifs préliminaires et ils seront appuyés par une formation et des soutiens. Le SHRA devrait systématiquement promouvoir le leadership des femmes et en tenir compte lorsqu'il alloue des fonds à des projets pour des subventions de capital et de renforcement des capacités. Enfin, il devrait régulièrement rendre compte de la situation des femmes dans le secteur. Afin d'assurer une forte participation à l'échelle du secteur pour établir des politiques, des programmes et des indicateurs appropriés concernant le leadership des femmes, le SHRA organisera bientôt un atelier avec les acteurs du secteur.

Nous avons également commencé à travailler sur deux des aspects les plus essentiels de la Stratégie d'égalité entre les sexes: assurer la sécurité des femmes et des enfants vivant dans les logements sociaux et répondre à la violence sexiste.

La nouvelle Stratégie pour le logement du Canada est nécessairement axée sur le droit des femmes à avoir accès à des logements convenables, sécuritaires et abordables. Il n'existe aucune mention du rôle des femmes dans le secteur du logement social autre qu'en tant que bénéficiaires ou consommatrices. Nous partagerons certaines de nos récentes expériences en Afrique du Sud avec les organismes de logement social et d'habitation coopérative intéressés. ●



Jo Ferris-Davies (à gauche), conseillère technique d'Abri international, en compagnie d'employés du SHRA.

La mise en œuvre a commencé avec le Social Housing Regulatory Authority (SHRA), un organisme semblable à la SCHL ou à la SHQ qui s'occupe de financement, de réglementation et de renforcement des capacités. D'après de récentes données de la SHRA, environ le tiers de tous les administrateurs et des principaux gestionnaires dans les sociétés de logement social sud-africaines sont des femmes. C'est excellent comparativement au secteur des entreprises ou n'importe où ailleurs. Environ les trois quarts des personnes à ces postes sont « des gens de couleur Africains ou Indiens », ce qui est très important

en ce qui concerne les questions de transformation plus globales dans ce pays. Toutefois, nous sommes tous engagés à amener encore plus de femmes à des postes de direction pour atteindre l'égalité entre les sexes.

Durant un récent atelier avec le SHRA, les participants ont convenu de la nécessité d'établir des politiques et des



DES COOPÉRATIVES POUR ACCÉDER À LA PROPRIÉTÉ



André Fortin,
conseiller stratégique
en habitation, Caisse
d'économie solidaire

Depuis quelques années, nous accompagnons la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) dans ses démarches pour offrir éventuellement une nouvelle forme de coopératives au Québec : les « coopératives de propriétaires ». Cet appui, nous le réalisons en toute complicité avec le Mouvement Desjardins ainsi qu'avec Fondation CSN. Ce projet s'est également mérité le soutien de la Société d'habitation du Québec. Nous collaborons aussi, en partenariat, avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

CAISSE. D'ÉCONOMIE. SOLIDAIRE.

Toutes ces organisations veulent corriger un problème social bien évident à savoir qu'une catégorie de ménages

n'a pas les revenus suffisants pour accéder à la propriété. La formule coopérative et plus spécifiquement les modalités proposées par la CQCH visent donc à **accroître l'accès à la propriété dans un modèle de gestion et de gouvernance coopératif.**

S'agit-il d'une innovation sociale?

Pour répondre à cette question, il faut regarder séparément les dimensions « innovation » et « sociale ». S'agit-il d'une innovation? On peut répondre oui et non à cette question.

Pour l'essentiel, le modèle repose sur **une séparation entre la propriété du terrain de celle de l'immeuble.** Au cours des années, les terrains prennent généralement plus de valeur que les édifices. Les coopératives de propriétaires permettent de sortir les terrains du marché spéculatif, et ce, à long terme. Ce faisant, le modèle que développe la CQCH limite le prix de vente à la portion immobilière. Bref, on tente à la fois d'**accroître l'accessibilité financière dès le départ et on parvient de maintenir celle-ci constante dans le temps.** Ainsi, oui, dans un contexte d'accès à la propriété cette formule est innovante. Il y a aussi des précédents, notamment aux États-Unis, où on constate la pérennité des projets. Dans ce sens, ce n'est pas une innovation si on la considère dans un environnement plus large.

Quel est son caractère innovant en termes sociaux?

Il repose en fait sur deux éléments. Le premier tient à la gouvernance. **Le modèle de gouvernance assure un équilibre entre l'autonomie, valeur centrale du coopératisme, et des impératifs de pérennité de la mission économique.** On protège l'accessibilité financière ce qui constitue un gain social important dans nos sociétés inégalitaires. Le second est de **créer des communautés, des lieux de convivialité par le biais de l'organisation de services en commun à l'intérieur des ensembles.** On pourrait donc dire qu'il s'agit d'une innovation sociale **qui a fait ses preuves ailleurs.**

Elle repose, tant dans ses **objectifs économiques et sociaux,** sur les **mêmes assises que le développement des coopératives locatives.** Elle veut créer un bien commun, inaliénable. Elle veut créer un lieu de constitution du **pouvoir d'agir.** Il ne faut donc pas opposer les coopératives de propriétaires aux coopératives locatives.

Toutes deux ont **les mêmes racines de valeurs et de fonctionnement.** Toutes deux sont des innovations sociales dans le sens où elles offrent des réponses à des besoins. Cette fois-ci, il s'agit d'une **réponse différente de celles offertes par les secteurs publics et privés.** ●

La Caisse d'économie solidaire est la **principale institution financière** de l'habitation communautaire au Québec.



500 organismes
en habitation
membres



une équipe de
professionnels
expérimentés
à votre service



200
financements octroyés
dans le cadre de la fin
des conventions SCHL



une approche de
financement adaptée
à vos besoins



1 877 647-1527
caissesolidaire.coop



**CAISSE.
D'ÉCONOMIE.
SOLIDAIRE.**



Assurez votre coopérative contre les imprévus

ASSURTOIT est un programme d'assurance exclusif, conçu pour répondre aux besoins spécifiques des coopératives d'habitation afin de réduire les frais liés à l'assurance et permettre aux membres de bénéficier d'une protection qui leur convient.

Avec **ASSURTOIT**, vous obtenez beaucoup plus qu'une simple police d'assurance. Vous bénéficiez de nombreuses protections exclusives dont :

- > Responsabilité civile générale;
- > Responsabilité des administrateurs et des dirigeants;
- > Assurance pour votre bâtiment et vos biens meubles;
- > Assurance bris d'équipements;
- > Assurance accident;
- > Indemnisation pour la perte de revenus suite à un sinistre couvert;
- > Garanties des refoulements d'égouts, inondation et tremblement de terre.

Obtenez la protection et les services dont vous avez besoin!

Pour en savoir plus, communiquez avec le responsable du dossier CQCH chez EgR :

Philippe Boulanger, courtier en assurance de dommages au 1-800-463-2830 ou au 418-659-4848

ASSURTOIT est offert par :



En collaboration avec :

